

**CLUB DES VIKINGS DE ROUEN**  
**Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**  
**Centre sportif Guy Boissière**  
**Ile Lacroix**  
**76000 ROUEN**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE**  
**AUX COMPTES**  
**COMPTES ANNUELS AU**  
**30 SEPTEMBRE 2020**

**CABINET RUNGEARD et ASSOCIES**

**Commissaire aux Comptes**  
**Compagnie de Rouen**

4,rue Charpak  
La Vatine  
76130 MONT SAINT-AIGNAN

**CLUB DES VIKINGS DE ROUEN**  
**Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**  
**Centre sportif Guy Boissière**  
**Ile Lacroix**  
**76000 ROUEN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Comptes annuels au 30 Septembre 2020

**CABINET RUNGEARD et ASSOCIES**

**Commissaire aux Comptes  
Compagnie de Rouen**

4,rue Charpak  
La Vatine  
76130 MONT SAINT-AIGNAN

**CLUB DES VIKINGS DE ROUEN**  
**Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**  
**Centre sportif Guy Boissière**  
**Ile Lacroix**  
**76000 ROUEN**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**  
**Exercice clos le 30 septembre 2020**

Aux Membres,

**1 - Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE CLUB DES VIKINGS DE ROUEN relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**2 - Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**3 - Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre

jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président, le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction de l'Association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de l'Association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'Association.

#### **6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont Saint Aignan,

Le 10 mars 2021

Cabinet RUNGEARD et Associés

Représenté par Nathalie RICHARD

Cabinet RUNGEARD et ASSOCIÉS  
Société d'expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes  
S.A.R.L. au Capital de 103 385 Euros  
4, rue Charpak - Parc de la Vatine  
76130 MONT SAINT AIGNAN

## Bilan Association

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage	22 039,35	19 094,72	2 944,63	4 965,61
Autres immobilisations corporelles	121 554,57	68 812,89	52 741,68	50 989,05
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	290,00		290,00	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>143 883,92</b>	<b>87 907,61</b>	<b>55 976,31</b>	<b>55 954,66</b>
<b>Stocks</b>				
Marchandises	10 296,00	2 059,20	8 236,80	7 197,60
Créances				
Autres créances	24 351,87		24 351,87	41 123,27
Divers				
Disponibilités	20 812,24		20 812,24	9 400,09
Charges constatées d'avance	21 859,32		21 859,32	3 645,02
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>77 319,43</b>	<b>2 059,20</b>	<b>75 260,23</b>	<b>61 365,98</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>221 203,35</b>	<b>89 966,81</b>	<b>131 236,54</b>	<b>117 320,64</b>

## Bilan Association

	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
<b>PASSIF</b>		
Autres réserves	51 152,45	51 152,45
Report à nouveau	-6 184,92	-6 782,99
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 083,21</b>	<b>598,07</b>
Subventions d'investissement	18 883,90	28 483,90
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>67 934,64</b>	<b>73 451,43</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 407,80	5 087,40
Dettes fiscales et sociales	36 894,10	38 781,81
Produits constatés d'avance	2 000,00	
<b>DETTES</b>	<b>63 301,90</b>	<b>43 869,21</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>131 236,54</b>	<b>117 320,64</b>

## Compte de résultat Association

	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois
Ventes de marchandises	5 229,90	11 910,50	5 715,88
Production vendue	1 366,45	3 296,91	660,00
Subventions d'exploitation	189 868,83	197 602,71	179 849,65
Reprises et Transferts de charge		10 060,20	-433,99
Cotisations	224 945,18	224 071,45	202 447,53
Autres produits	52 208,70	60 794,51	55 616,91
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>473 619,06</b>	<b>507 736,28</b>	<b>443 855,98</b>
Achats de marchandises	30 663,88	14 347,71	14 656,95
Variation de stock de marchandises	-1 299,00	3 031,00	-5 903,00
Autres achats non stockés et charges externes	242 288,62	235 842,33	221 049,13
Impôts et taxes	9 772,62	18 960,47	5 214,49
Salaires et Traitements	147 855,12	179 510,19	136 017,37
Charges sociales	28 747,02	47 391,31	47 233,75
Amortissements et provisions	16 803,18	10 270,19	10 509,73
Autres charges	1 110,01	1 300,00	3 120,00
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>475 941,45</b>	<b>510 653,20</b>	<b>431 898,42</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 322,39</b>	<b>-2 916,92</b>	<b>11 957,56</b>
Produits financiers	277,31	253,29	1,87
<b>Résultat financier</b>	<b>277,31</b>	<b>253,29</b>	<b>1,87</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-2 045,08</b>	<b>-2 663,63</b>	<b>11 959,43</b>
Produits exceptionnels	9 600,00	4 266,43	4 455,12
Charges exceptionnelles	3 471,71	1 004,73	2 554,55
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>6 128,29</b>	<b>3 261,70</b>	<b>1 900,57</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>4 083,21</b>	<b>598,07</b>	<b>13 860,00</b>

Contribution volontaires en nature

**Total des produits**

**Total des charges**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CLUB DES VIKINGS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020, dont le total est de 131 237 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 4 083 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/01/2021 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Faits caractéristiques

### **Autres éléments significatifs**

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'Association Club des Vikings constate que la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 a un impact sur son activité depuis le 16 mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 523	2 015	24 499	22 039
- Installations générales, agencements aménagement divers	22 734	4 400		27 134
- Matériel de transport	79 787			79 787
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 774	9 860		14 634
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>151 818</b>	<b>16 275</b>	<b>24 499</b>	<b>143 594</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		290		290
<b>Immobilisations financières</b>		<b>290</b>		<b>290</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>151 818</b>	<b>16 565</b>	<b>24 499</b>	<b>143 884</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		16 275	290	16 565
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>16 275</b>	<b>290</b>	<b>16 565</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		24 499		24 499
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>24 499</b>		<b>24 499</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 558	4 036	24 499	19 095
- Installations générales, agencements aménagement divers	22 521	158		22 679
- Matériel de transport	29 934	11 214		41 148
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 851	1 135		4 986
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>95 863</b>	<b>16 543</b>	<b>24 499</b>	<b>87 908</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>95 863</b>	<b>16 543</b>	<b>24 499</b>	<b>87 908</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 46 501 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	290		290
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	24 352	24 352	
Charges constatées d'avance	21 859	21 859	
<b>Total</b>	<b>46 501</b>	<b>46 211</b>	<b>290</b>

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

#### Produits à recevoir

	Montant
Indemnité Activité Partielle	564
<b>Total</b>	<b>564</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 63 302 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 408	24 408		
Dettes fiscales et sociales	36 894	36 894		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	2 000	2 000		
<b>Total</b>	<b>63 302</b>	<b>63 302</b>		

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(\*\*) Dont envers les associés

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact non parvenue	20 168
Dettes prov. congés à payer	10 022
Personnel charges à payer	6 000
Ch. soc. sur congés à payer	3 673
Org sociaux charges à payer	11 076
Etat charges à payer	1 503
<b>Total</b>	<b>52 442</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	21 859		
<b>Total</b>	<b>21 859</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	2 000		
<b>Total</b>	<b>2 000</b>		

## **Notes sur le compte de résultat**

### **Charges et produits d'exploitation et financiers**

#### **Rémunération des commissaires aux comptes**

##### **Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 2 538 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

**Affectation du résultat**

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		4 083,21
Part du résultat sur gestion libre		4 083,21